



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL30-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

30- PARTICIPATION SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE – CONVENTION 2023.EFF.0027 – LE LOUP BLANC

Dans la continuité de l'aménagement du Carrefour du Loup Blanc, il est proposé de réaliser des travaux d'effacement de réseau.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention 2023.EFF.0027 pour la réalisation de ces travaux d'effacement de réseau électrique, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
Réseaux électriques Basse Tension				<i>Effacement de réseaux 9010/RECU/845/2041582</i>
Réseaux	14 122,00 €	70 %	9 885,00 €	
Branchements	3 315,00 €	70 %	2 321,00 €	
Dépose	1 512,00 €	70 %	1 058,00 €	
Poste de transformation + Moyenne tension	437,00	70 %	306,00	
TOTAL HT	19 386,00 €		13 570,00 €	
TVA 20%	3 877,20 €		2 714,00 €	
TOTAL TTC	23 263,20 €		16 284,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu le projet de convention n° 2023.EFF.0027 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'effacement de réseau électrique ci annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 juin 2023,

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte Effacement de réseaux 9010/822/204172
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 03 JUIL. 2023
Publié électroniquement le : 03 JUIL. 2023
Notifié électroniquement le :



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

